



Cabinet de genealogiste, obligatoire?

Par **Garp09**, le **07/10/2009** à **20:51**

Bonjour,

Il y a quelque temps, un cabinet de Généalogie m'a contacté m'informant que j'étais l'héritier direct d'une succession vacante (en déshérence) et que celle-ci était administrée par l'administration des domaines. Il n'était lui-même mandaté par aucun notaire.

Ils se sont néanmoins refusés de me donner plus de détails (nom du défunt-que je connaissais car je savais la mère de mon père décédé très âgée, mais ne l'avait jamais rencontrée- et montant de l'héritage) avant que je leur retourne un contrat de révélation de droits successoraux.

Cette démarche m'apparaissant suspecte j'ai mandaté un notaire pour voir si je pouvais faire valoir mes droits sans passer par le généalogiste.

Après plusieurs mois, mon notaire n'a réussi qu'à obtenir le certificat de décès de ma grand-mère et n'a pas été capable de trouver trace de la succession au domaine. Bref le cabinet me relance régulièrement par recommandés et dans l'un des derniers m'a "révélé" qu'il s'agissait de ma grand-mère qui était décédée (quelle surprise !).

J'ai décidé de jouer un peu le jeu avec le généalogiste qui a ramené ses tarifs à 23% H.T du montant net de l'héritage.

Ma question est assez simple : Sachant que je n'avais jamais vu ma grand-mère (seulement parlé au téléphone 2 ou 3 fois) mais que je me doutais bien qu'elle ne serait pas éternelle, dois-je tout de même passer par le généalogiste pour faire valoir mes droits ? J'imagine qu'ils pourraient porter l'affaire en justice au motif qu'il m'ait révélé la succession...

Devrai-je travailler avec le généalogiste ou trouver un notaire plus compétent ?

Dernière précision, je suis fils unique et apparemment l'unique héritier de cette dame qui possédait un appartement à Paris.

Merci de d'avance pour vos conseils

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **08/10/2009** à **08:34**

Bonjour,

Dans la mesure où votre grand-mère possédait un bien immobilier, la succession passe obligatoirement par un notaire. Votre notaire a donc la possibilité de contacter directement la chambre des notaires de Paris pour savoir qui est le notaire parisien qui a été chargé de cette succession. Vous pouvez donc court-circuiter directement le généalogiste.

Par **Garp09**, le **08/10/2009** à **11:24**

Merci de votre réponse

Ne pensez vous pas que le genealogiste va tenter de faire valloir ses droits?

Il s agit apparament (terme juridique) d une succession en desherence. Le genealogiste m a confirme qu il n etait mandate par aucun notaire, que la succession était simplement enregistrée aux domaines...Pourquoi est-ce si compliqué pour mon notaire d ouvrir la succession?

merci!